Image not found or type unknown

Avenant temporaire à un contrat de travail à temps partiel

Par **labelette39**, le **11/02/2015** à **17:45**

bonjour, je suis embauché à temps partiel dans un mc donalds. pour l'ouverture d'un autre restaurant mon employeur m'a proposé un avenant temporaire à mon contrat de travail.
pour une durée de 6 mois mon temps de travail est passé à temps plein et mon taux horaire à augmenter (passé de 9.53€/h à 9.88€).
les 6 mois étant finis je repasse à 30 h comme mon ancien contrat le prévoyait et il m'on repassé à 9.53€/heure. est ce légal de rebaissé mon salaire?

Par **P.M.**, le **11/02/2015** à **18:10**

Bonjour,
Déjà, il est illégal de faire passer une contrat de travail à temps partiel à un temps plein même par avenant temporaire et vous pourriez exiger que cet horaire devienne définitif...
Il faudrait savoir si c'était pour le même poste de travail, sinon, cela pourrait justifier l'augmentation...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés